



Peyrolles-info

102

Conseil municipal du 6 septembre 2013

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Pierre Hénon,
Françoise Letowski, Sophie Moreau, Jean Paulin, Aurélie Roux.

Absents: Dorothee Givone.

Pas de pouvoir.

Secrétaire de séance : Aurélie Roux.

La séance est ouverte à 18h30

Les compte-rendus des séances du 31 mai et 26 juillet 2013 sont approuvés à l'unanimité

1. SUPPRESSION DU POSTE DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Compte tenu du départ en retraite, le 13 avril dernier, de l'agent titulaire du poste de Secrétaire de Mairie à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires et considérant qu'un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps non complet, à raison de 14 heures hebdomadaires, est suffisant pour notre commune, le Maire propose au Conseil Municipal la suppression de l'emploi de Secrétaire de mairie, cadre A, à 7/35 h.

Accord unanime du conseil.

2. TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

Compte tenu du vote précédant le tableau des effectifs doit être modifié comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre de postes et durée hebdomadaire de service
Administration		
Adjoint administratif (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie)	Adjoint administratif <u>stagiaire</u> 2 ^{ème} classe – cadre C	1 poste à raison de 14h hebdomadaires (dont l'agent est en congé parental)
	Adjoint administratif <u>contractuel</u> 2 ^{ème} classe – cadre C	1 poste à raison de 14h hebdomadaires (ouvert temporairement pour un personnel en remplacement de l'agent en congé parental)
Services techniques		
Agent technique	Adjoint technique <u>titulaire</u> 2 ^{ème} classe – cadre C	1 poste à raison de 1h hebdomadaire

Accord unanime du conseil.

3. TRAVAUX SUR LES HUISSERIES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Les huisseries des bâtiments communaux (locaux de la mairie, logement à l'étage de la mairie et les deux logements sociaux de La Planque) doivent être remplacées afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments ;

Des subventions peuvent être demandées pour ces travaux à la Région Languedoc Roussillon, au Département, à l'État et à l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Des devis ont été réalisés afin de pouvoir procéder à ces demandes d'aide. Les travaux s'élèveraient à environ :

- 2 900 € HT pour les locaux de la mairie,
- 5 400 € HT pour le logement au 1er étage de la mairie,
- 10 700 € HT (dont 9 700 € d'huisseries et 1 000 € HT de reprise de maçonnerie), pour le logement social au rez-de-chaussée du bâtiment de la Planque,
- 8 600 € HT pour le logement social au 1er étage du bâtiment de la Planque.

Accord unanime du conseil pour lancer les demandes de subvention et une consultation des entreprises.

4. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

M. le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'Alimentation en Eau Potable (AEP) 2012 de la commune de Peyrolles et rappelle qu'il a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal le 6 août dernier. Il est disponible en ligne sur le site de la commune (http://www.peyrolles.fr/documents/2013-08-01_RPQS_AEP_2012.pdf)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, les informations portées dans le RPQS AEP 2012 et ses annexes.

**5. PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES – TERRES SOLIDAIRES
À L'HÉBERGEMENT DU CHARGÉ DE MISSION NATURA 2000
DANS LES LOCAUX DE LA COMMUNE**

La présence du bureau du chargé de mission Natura 2000 dans les locaux de la commune de Peyrolles, présente un coup de fonctionnement qu'il serait peut-être bon, aujourd'hui, de faire valoir auprès de la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes – Terres Solidaires.

Estimation faite des frais de locaux, entretien, électricité, gaz de chauffage, eau, assurance, connexion internet, etc., le maire propose qu'un montant forfaitaire annuel symbolique soit demandé à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 7 voix pour et 1 abstention de demander à la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes – Terres Solidaires un montant annuel forfaitaire de 400 € TTC/an pour couvrir les frais de fonctionnement qu'occasionne l'hébergement du bureau du chargé de mission Natura 2000 dans les locaux de la commune de Peyrolles.

**6. MISE EN ŒUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES
SOU MIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ OU AU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE**

Les actes des collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, budgets...) qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sont exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'État. Aujourd'hui, cette transmission est réalisée par envoi postal en Sous-Préfecture, et les actes visés sont récupérés de 5 à 15 jours après leur envoi. La dématérialisation permet notamment de réduire le délai puisque l'accusé de réception est édité quelques minutes après l'envoi.

Deux dispositifs, initiés par le Ministère de l'Intérieur, permettent l'envoi dématérialisé et sécurisé de ces documents :

. « ACTES » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), qui concerne tous les documents soumis au contrôle de légalité.

. « AB » (Actes Budgétaires) utilise le canal d'Actes et permet de transmettre les données budgétaires présentes dans le progiciel financier utilisé par la commune : AB est ainsi utilisé pour l'envoi dématérialisé des budgets primitifs, supplémentaires, décisions modificatives et comptes administratifs.

La commune vient de faire l'acquisition du logiciel iXBus, homologué, permettant la mise en œuvre de ces deux dispositifs, qui est actuellement utilisé en phase « test ».

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'engager la commune dans le dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'État.

Accord unanime du Conseil municipal

Questions diverses :

- *La demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR 2013 (ex DGE) pour la sécurisation de la route communale n°1 de Vallobscure, n'a pas été retenue. Néanmoins, 3 543 € nous ont été attribués au titre de la répartition des Amendes de Police 2013 pour ce même projet de travaux de voirie.*
- *Il est possible de demander dès maintenant notre dotation de fonds départemental d'équipement pour les 3 années à venir ce qui va être fait.*
- *Le maire lit au Conseil Municipal le courrier de la locataire du 1^{er} étage de La Planque au sujet de la résiliation de son bail. Un premier courrier de candidature a été reçu. Le Conseil décide de faire publicité dans le Peyrolles-info de la vacance de l'appartement et aimerait avoir plusieurs candidatures pour qu'une commission puisse rencontrer les candidats avant que le conseil ne procède à l'attribution du logement.*
- *Le maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté pris par le Préfet, portant dissolution du SIVOM de la Vallée Borgne.*
- *Le maire lit le courrier du Conseil Général nous remerciant d'avoir accepté de contribuer au transport scolaire des élèves de maternelle.*
- *Un riverain signale qu'en cas de pluie un ruisseau coule sur la chaussée du chemin de Vallobscure. Pour y remédier deux possibilités ont été chiffrées : un fossé ou une buse. Le fossé représente la moitié du coût de la buse. Il est proposé et accepté de mettre en concurrence deux entreprises pour ces travaux de voirie.*

La séance est levée à 20h25.

Logement vacant

Le logement social du premier étage de La Planque est vacant à compter du 1er octobre.

Les candidatures peuvent être envoyées à la mairie par courrier postal ou électronique (mairie@peyrolles.fr)

Elles mentionneront :

- composition de la famille
- situation professionnelle et sociale
- revenus

Redevance ordures ménagères

Nous vous demandons de bien vouloir nous excuser pour le retard d'envoi des redevances des ordures ménagères 2013.

Suite à la fusion de la Communauté de Communes de la Vallée Borgne et à la création de la nouvelle intercommunalité « Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires », réalisée début janvier 2013, un changement de logiciel a nécessité une re-saisie complète des données, et une nouvelle tarification due à l'équilibrage du montant des trois zones fusionnées, telle que voulue par la loi (pour la Vallée Borgne légère baisse de la redevance), ont entraîné un grand retard.